



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 11 juin 2018 à 20h15

Le vice-président Philippe Juvet ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017.
3. Nomination du Président du Conseil général en remplacement de Monsieur Stéphane Evard, démissionnaire.
4. Nomination d'un membre à la commission financière en remplacement de Monsieur Stéphane Evard, démissionnaire.
5. Comptes 2017.
6. Adoption du règlement d'utilisation du fonds communal d'énergie.
7. Adoption du règlement de police.
8. Adoption du règlement relatif au système de vidéosurveillance.
9. Adoption du règlement relatif aux zones de protection du captage de la Scie.
10. Informations du Conseil communal.
11. Divers.

1. Appel

Tous les membres sont présents à l'exception de M. Roger Buchs, excusé pour raison de maladie.

2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017

Page 5, supprimer le « pas » dans la phrase qui débute par « Fabien Gyseler... »
Fabien Gyseler demande si nous avons reçu le rapport de fin d'année du comité d'école.
Cosette Pétremand répond par la négative.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination du Président du Conseil général en remplacement de Monsieur Stéphane Evard, démissionnaire.

Jérôme Gyseler est intéressé par le poste mais comme il vient de débiter son activité au sein du Conseil général, il préfère prendre la vice-présidence. Philippe Juvet accepte de prendre la présidence jusqu'à la fin de la législature.

Sont nommés à l'unanimité :

Philippe Juvet : Président

Jérôme Gyseler : Vice-Président.

4. Nomination d'un membre à la commission financière en remplacement de Monsieur Stéphane Evard, démissionnaire.

Est nommé à l'unanimité : Damien Walther

5. Compte 2017

Cosette Pétremand introduit le rapport des comptes 2017.

René Grandjean relève le coût très élevé pour le compostage. Willy Gerber précise que le compostage est également prévu pour les restes de nourriture. Les frais de nettoyage sont aussi très importants.

René Grandjean relève que le compte prévu pour la taxe de compteurs ne présente pas le même montant dans le fonctionnement et les comptes par nature. L'administratrice explique que, dans les comptes par nature, on retrouve la taxe de compteurs pour le chapitre lié à Semver et pour le chapitre de l'eau de la Côte-aux-Fées.

Philippe Juvet demande si une partie des revenus relatifs au nouveau règlement sur l'électricité se retrouvera dans le compte de la redevance de Groupe E. Nathanaël Alber explique qu'une partie sera effectivement dans les comptes de fonctionnement et l'autre au bilan.

Au niveau des investissements, Philippe Juvet demande pour quelle raison, sur un montant de Fr. 190'000.00 prévu dans la réfection de l'appartement des Bolles-du-Temple 27, seul un montant de Fr. 64'000.00 apparaît. Cosette Pétremand explique que la différence se trouvera dans les comptes 2018.

Philippe Juvet désire savoir ce qu'est l'ACRG. Laurent Piaget répond que c'est l'étude sur l'alimentation de l'eau aux Rochettes.

Le rapport de la commission financière est lu par Jérôme Gyseler. Elle approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés.

Les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité.

6. Adoption du règlement d'utilisation du fonds communal d'énergie

Nathanaël Alber explique les raisons de cette demande et les trois mesures retenues par le Conseil communal.

René Grandjean relève l'art. 3, lettre C. Il estime qu'il n'a pas de raison d'être étant donné que la construction du Chauffage à distance se fera par Groupe E. Nathanaël Alber répond, qu'effectivement, c'est moins pertinent. Toutefois, ce point pourrait être prévu pour assurer la liaison des bâtiments communaux. Les membres du conseil général estime que ce devrait alors être mentionné dans la lettre C. Toutefois, l'art. 3 précise que l'énergie contribue dans le cadre de projets communaux.

Jérôme Gyseler lit le rapport de la commission financière qui préavise favorablement le règlement.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

7. Adoption du règlement de police

Adrian Prospero précise que le règlement a été revu à la suite de quelques remarques du service des Communes.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

8. Adoption du règlement relatif au système de vidéosurveillance

Adrian Prospero explique que le Conseil communal a estimé que la pose de caméras est nécessaire pour éviter le dépôt de poubelles et les déprédations dans le hangar à vélos de la maison de Commune ainsi que le dépôt sauvage d'ordures à la déchetterie. Ainsi les contrevenants pourraient être dénoncés à la Police cantonale. Afin de poser des caméras, un règlement est nécessaire.

Gaël Buchs demande le coût des caméras ? Willy Gerber répond que le système prévu revient entre Fr. 600 et 900.00.

Jérôme Gyseler désire savoir ce qu'il se passe une fois que l'on sait qui a créé le problème et s'il faut un système informatique supplémentaire pour stocker les données ? Willy Gerber répond qu'une dénonciation à la police est prévue et que nos systèmes informatiques suffisent pour le stockage des données, il n'y aura pas de frais supplémentaires.

Pierre-André Gyseler relève qu'il n'y a pas besoin de caméras de surveillance pour savoir qui va dans le hangar à vélos, c'est déjà connu.

René Grandjean fait part du problème de personnes qui viennent avec des voitures immatriculées en France, il ne sera pas possible de les identifier. De plus, il craint que cela déplace le problème. Si les personnes voient les caméras, alors elles seront tentées de déposer les déchets en forêt par exemple.

René Grandjean désire des précisions sur le point 4, (aide technique). Adrian Prospero précise que ça peut être la police ou les personnes assermentées au sein de la Commune.

Pierre-André Gyseler relève que si la surveillance est prévue 24h/24, des caméras infrarouges sont alors nécessaires et ce système est onéreux. Laurent Piaget précise que la lumière s'allume automatiquement lorsque des personnes s'approchent.

René Grandjean se déclare moyennement convaincu car selon les articles, ce système ne correspond pas à nos problèmes. Willy Gerber explique que, par exemple, des poubelles sont très souvent déposées dans des containers non adéquats. Les images pourraient nous aider à identifier les contrevenants et les dénoncer.

Cosette Pétremand explique que, pour l'instant, nous avons été contraints de fermer le hangar à vélos car des personnes viennent y dormir la nuit. Un siphon a même été volé. Elle estime que la pose d'une caméra serait également une sécurité pour les enfants qui déposent les vélos.

M. Sermet estime que les employés communaux voient ce qu'il se passe et pourraient également dénoncer.

Philippe Juvet demande si la pose d'un avis qui précise que l'endroit est surveillé serait suffisant. Réponse négative du Conseil communal, un règlement est nécessaire. M. Juvet précise qu'il était régulièrement cambriolé alors que depuis la pose de caméras, il n'a plus de problème.

Le règlement est refusé à deux nons, un oui et 6 abstentions.

9. Adoption du règlement des zones de protection du captage de la Scie

Laurent Piaget explique que l'étude a été menée avec les responsables de l'Etat et les exploitants des terrains.

Jérôme Gyseler désire savoir si les dérogations de puriner sont garanties ? Willy Gerber répond affirmativement, ce sera accordé selon le carnet des champs. Laurent Piaget explique que c'est possible étant donné que ce ne sont pas des terres ouvertes.

C'est à l'unanimité que le règlement des zones est accepté.

10. Informations du Conseil communal

Laurent Piaget précise qu'il y a un problème avec l'éclairage public. Il sera résolu prochainement par la SEVT et le Groupe E. Des routes ont également souffert lors des intempéries. Le Conseil communal attend la fin de cette période orageuse pour prendre des décisions de réparation.

11. Divers

Jérôme Gyseler demande pour quelle raison, les procès-verbaux de l'année 2017 ne sont pas sur le site. L'administratrice répond que ce doit être un oubli. Ce sera ajouté prochainement.

René Grandjean désire obtenir les procès-verbaux plus rapidement. L'administratrice explique que ses notes sont remises au secrétaire du Conseil général, M. Fabien Pétremand, le lendemain de la séance. Dès qu'il remet le procès-verbal à l'administration, le procès-verbal pourra être envoyé.

Gérard Sermet remercie chacun pour le soutien apporté lors de ses problèmes de santé. A son tour, il désire souhaiter un prompt rétablissement à Fabien Pétremand.

René Grandjean demande des nouvelles quant au panneau de bienvenue dans le village. Laurent Piaget répond que le conseil communal attend des nouvelles d'une entreprise qui gère également la remise en état du tableau d'affichage. Les propositions seront faites dans le courant de l'automne. La pose n'est pas encore agendée.

Fabien Gyseler demande des nouvelles du projet de chauffage à distance. Nathanaël Alber explique que suffisamment de personnes ont accepté le projet. Le premier raccordement est prévu au printemps 2019.

Philippe Juvet donne lecture d'une lettre envoyée par Mme Fonjallaz qui fait part de ses soucis avec les voitures qui passent devant chez elle.

Laurent Piaget relève une inexactitude dans la lettre. Lors de l'achat de la maison, Mme Fonjallaz était déjà au courant qu'une route passait devant chez elle. Lorsque le Conseil communal l'a rencontrée, elle a expliqué qu'elle ne voulait pas de circulation du tout devant chez elle. C'est une demande impossible étant donné qu'il y a un chemin avec bordiers autorisés.

Jérôme Gyseler relève que la route à côté du Collège est limitée à 50 km/heure. Il serait donc difficile de faire plus restrictif pour une route qui n'est quasi pas utilisée.

Plusieurs options sont discutées :

Pose d'un gendarme couché : Pas retenu car cela rend difficile l'accès pour les tracteurs. De plus, il faut éviter de trop gros frais alors que ce problème ne concerne qu'une seule personne.
Pose d'un panneau avec enfants : Il y a déjà beaucoup de panneaux et cela surchargerait l'endroit.

Pose d'une restriction à 30 km/h : Il faut une demande à l'Etat.

Il est relevé que ce problème n'est présent que durant quelques mois d'été étant donné que la route est fermée l'hiver.

Le Conseil général déplore le fait que Mme Fonjallaz ait reçu des menaces lors de dénonciations à la Police.

L'administratrice explique que la police cantonale s'est renseignée sur les ayants droits (bordiers). Il s'agit de toutes les personnes qui ont accès à un champ ou à une parcelle de forêt leur appartenant.

Le bureau du conseil général répondra à Mme Fonjallaz qu'il a pris acte de sa demande. Il déplore les menaces. Selon la loi, seuls les bordiers, propriétaires de champs ou de forêts peuvent passer. Une lettre sera envoyée aux habitants de la St-Olivier et de la Dernier pour les rendre attentifs qu'ils ne peuvent donc pas emprunter ce chemin.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h50

La Côte-aux-Fées, le 11 juin 2018/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Philippe Juvet

Fabien Pétremand

